

ARRÊTÉ N°2284-2017

Interdisant la pose des compteurs de type « Linky » sur le territoire de la commune d'Alizay

Le Maire de la commune d'Alizay,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération N° 2012-404 du 15 novembre 2012 de la CNIL portant recommandation relative aux traitements des données de consommation détaillées collectées par les compteurs communicants,
- Le pack de conformité « les compteurs communicants » de la CNIL, daté de mai 2014,

Considérant que :

- La CNIL, dans le cadre de ses prérogatives instituées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, a formulé plusieurs recommandations imposant que l'information et le consentement préalables des résidents soient recueillis préalablement à la collecte et au traitement de leurs données personnelles ;
- L'implantation d'un tel dispositif enregistrant en continu des informations personnelles, permettant d'identifier et d'enregistrer les conditions de vie de l'usager, susceptibles de retranscrire ainsi le détail de la vie personnelle, méconnaît le respect de la vie privée des personnes concernées ;
- Les préconisations de la CNIL ne sont pas respectées par la société Enedis, qui pose les compteurs Linky sans solliciter l'autorisation des résidents sur la transmission de données ;
- L'information devant être fournie aux résidents par la société Enedis, 45 jours avant la pose, n'est pas davantage délivrée ;
- Si la société Enedis ne peut transmettre d'informations à des tiers sans le consentement des usagers, elle ne sollicite jamais ce consentement

ARRÊTÉ :

Article 1 La pose des compteurs Linky est interdite sur l'ensemble du territoire de la commune

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis Madame la Préfète de Normandie et Monsieur le Préfet de l'Eure.

Fait à Alizay, Le 10 novembre 2017.

Arnaud LEVITRE,
Maire

